

Bordereau de signature

BOINA MZE SALIM

Signataire	Date	Annotation
Mahamoudou MADI, <i>Finances</i>	28/11/2023	 Visa
Tamimou ABDILLAH, <i>DGS Adjoint et DGA Ressources et moyens</i>	28/11/2023	 Visa
Said Maanrifa IBRAHIMA, <i>President</i>	28/11/2023	 Signature  Certificat au nom de SAID MAANRIFA IBRAHIMA (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST), émis par Certinomis - Prime CA G2, valide du 22 sept. 2023 à 13:51 au 21 sept. 2026 à 13:51.
<i>Finances</i>		 Archivé

Dossier de type : CIRCUIT // BUREAUTIQUE DGS Adjoint et DGA Ressources et moyens PRESIDENT

**Arrêté n°040/DRH/3CO/2023 de délégation de fonction et de signature de monsieur
BOINA M'ZE Salim, 5^{ème} vice-président**

Le président de la communauté de communes du centre ouest (3CO) ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 ;
Vu la délibération n°81 en date du 11/07/2020 portant élection du président ;
Vu la délibération n°83 en date du 11/07/2020 portant élection des vice-présidents ;
Vu la délibération portant élection des 3^{ème} et 7^{ème} vice-président de la 3CO ;
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur BOINA M'ZE Salim, 5^{ème} vice-président ;

ARRETE :

Article 1 : En application de l'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales, **monsieur BOINA M'ZE Salim, 5^{ème} vice-président est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :**

- Schéma de développement économique
- Schéma de développement touristique
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Aides immobilières aux entreprises
- Politique agricole
- Suivi des relations avec l'office de tourisme intercommunal
- Aménagement touristique des fronts de mer (Zidakani, Tanaraki et Tahiti-Plage)
- Accompagnement à la professionnalisation des entrepreneurs
- Animation économique territoriale

Article 2 : Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs aux fonctions précitées.

Article 3 : Le présent arrêté est notifié au destinataire et sera adressé à monsieur le préfet.

Fait à Tsingoni, le 16 novembre 2023

Le Président



M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest

Signé par : Said Maanrifa IBRAHIMA
Date : 28/11/2023
Qualité : Président